

L'ÉCLAIR

JOURNAL CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes. 1 an, 6 fr. — 6 mois, 3 fr. 50
Autres départements. 1 an, 7 fr. — 6 mois, 4 fr. »
Étranger. le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue Mulet, 8, à l'entresol

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Il sera donné un compte rendu des ouvrages envoyés.

Les ANNONCES seront reçues aux bureaux du Journal

TOUS LES JOURS DE 2 À 4 HEURES, LES DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS

Vente en gros : Rue Mulet 8.

SOMMAIRE : BULLETIN POLITIQUE. — COURSE AUX NOUVELLES. — GROUPEMENTS-NOUS, Martial Ferré. — LA LOI MILITAIRE. — LES PROCESSIONS A LYON, F. C. — UNE FÊTE A JEANNE D'ARC, Astérisque. — AVIS AUX DÉSESPÉRÉS, Augustin Rémy. — FEUILLETON, Gabriel. — LE GÉNÉRAL CAMPENON. — COURRIER DE MARSEILLE, Raoul Ratonneau. — CONCERTS BELLEUR, L. A. — LA RÉVISION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES. — TRIBUNE DU TRAVAIL. — VARIÉTÉS, E. R.

BULLETIN POLITIQUE

La loi sur le recrutement vient d'être votée par la Chambre, au moins en ce qui concerne la durée du service, qui sera uniformément de trois ans pour tous les Français sans distinction. Les députés n'ont pas failli en cela au conseil que leur donnait le ministre de la guerre, lorsqu'il leur recommandait de ne pas se compromettre aux yeux de leurs électeurs, « par un vote qui serait, en quelque sorte, un défi à l'opinion publique ». La majorité républicaine a voulu assurer sa réélection, voilà pourquoi elle a voté le service de trois ans.

Mais pour les hommes sérieux et compétents, cette loi est mort-née, car elle ne tient compte ni des nécessités de l'instruction publique, ni surtout des dépenses colossales qu'entraînerait son application. Le maintien sous les drapeaux de trois classes à la fois serait, pour le budget de la guerre, une aggravation de charges écrasantes, que nos finances obérées seraient impuissantes à supporter. C'est, en effet, soixante millions au moins qu'il faudrait de plus chaque année pour l'entretien du contingent, et cette conséquence seule est de nature à rendre impossible l'exécution rigoureuse de la loi.

**

La Chambre s'est empressée de refuser les poursuites demandées contre deux de ses membres, MM. Bouchet et Lavielle. On pouvait s'y attendre. Avoir trempé dans des spéculations plus ou moins véreuses, ou prêté son nom et son influence à des tripotages éhontés, ce n'est pas là un grief aux yeux de nos députés agitateurs républicains. Arène et Peraldi lèvent la tête, et continueront à émarger tranquillement à la compagnie Morelli. M. Cazot, à la Cour suprême, s'inquiète peu de ce qui pourra résulter des mauvaises affaires du chemin de fer d'Alais au Rhône.

Quant à M. Savary, il part, dit-on, tranquillement pour Buénos-Ayres, où il pourra reconstituer quelque belle affaire, et où le suivra même la protection officielle, car il emporte avec lui certains petits papiers dont les frères et amis ont tout intérêt à empêcher la divulgation.

Les scandales politiques se multiplient dans une proportion telle que l'opinion publique finit par les voir se succéder sans la moindre indignation. On s'y habitue comme à un fait normal et quotidien dont seuls quelques scrupuleux arriveront bientôt à s'étonner. C'est ainsi que progresse la morale républicaine.

**

Si nos troupes du Tonkin sont rapatriées, et que, de ce côté-là, la pacification semble enfin obtenue, l'Orient et l'Égypte voient s'accomplir des événements qui pourraient, à un moment donné, compliquer singulière-

ment les rapports des grandes puissances européennes.

Il est certain, en effet, que le conflit bulgare-serbe n'a éclaté qu'à l'instigation des cabinets de Vienne et de Saint-Petersbourg, et que le roi de Serbie ne serait pas entré dans la voie de récriminations où nous le voyons aujourd'hui, s'il ne s'était senti soutenu et stimulé par l'Autriche.

En Égypte, l'Angleterre n'est décidément pas heureuse. Berber vient de succomber, et sa garnison a été massacrée. Khartoum ne tient peut-être plus à l'heure qu'il est, et, d'un moment à l'autre, le cabinet anglais peut ordonner son évacuation. Aussi l'irritation est-elle grande contre M. Gladstone, et les négociations entre Paris et Londres rendues difficiles. Il paraît d'ailleurs probable que la conférence ne se réunira pas, et la poudre aura sans doute plus d'influence que les pourparlers diplomatiques.

**

Le triomphe des catholiques belges sur les libéraux a eu le don de mettre en rage tous nos opportunistes francs-maçons, qui redoutent peut-être pour eux la même leçon du suffrage universel. Pour nous, c'est un gage d'espérance, et un motif de lutter toujours sans découragement.

X.

COURSE AUX NOUVELLES

Rome. — Les journaux catholiques de Rome publient le texte latin de la lettre circulaire que la Sacrée-Congrégation des rites vient d'adresser aux évêques du monde catholique relativement à la célébration d'un *Triduum* solennel pour la fête prochaine de la Nativité de la très sainte Vierge.

Consolations. — On annonce que le souverain Pontife ayant été positivement informé que l'un des premiers actes du nouveau ministère belge sera d'accréditer un ministre auprès du saint Siège et de solliciter le rétablissement de la nonciature de Bruxelles, a résolu de conférer, dans le prochain consistoire, la pourpre cardinalice à Mgr l'archevêque de Malines.

La Fête-Dieu. — Dans notre bonne ville de Lyon livrée, comme tout le monde le sait, à une municipalité maçonnique et inintelligente, les processions dans l'intérieur des Églises ont été splendides; il était édifiant de voir ces foules recueillies envahir les temples. Partout l'ordre le plus parfait; dans cette manifestation intime on comprenait la peine que ressentait ce peuple si fervent d'être obligé de cacher sa foi.

Dans nos hôpitaux, défense avait été faite à nos prêtres de pénétrer dans les salles suivant la tradition. Les processions ont eu lieu dans l'intérieur des cours.

Seulement, autrefois notre administration hospitalière tenait à honneur d'accompagner Jésus-Christ, mais, aujourd'hui tout est changé, l'ordre de la secte est : *Abstention!*

Cependant, M. Sabran, président du conseil, n'a pas cru devoir s'incliner, et reliant le passé avec ce que nous espérons de l'avenir, seul il montra et sa foi et le respect de la tradition en marchant à la suite de la procession.

Au conseil municipal. — M. Fichet, ex-tonnelier, se plaint que M. le maire lui manque de respect. M. Carlot, lui aussi, fait des observations au sujet de cette maladie qui envahit nos édiles, la maladie de LA PIERRE. C'est bien temps de critiquer à présent que le gouffre béant du déficit est creusé.

M. Robin n'a pas encore de réponse au sujet de son interpellation dernière; le rapport sur l'inspection des viandes est en couches. Enfin! tout va cahin-caha chez nos illustres échevins.

Cependant il y a encore de l'argent pour le 14 Juillet et nous en serons pour la bagatelle de cent-dix mille francs. *Prrrou!* Ça fait froid de penser qu'il faut mettre tant d'argent que cela en fumée. Ah! j'oubliais, nous aurons aussi les *Marmailons*, tout de neuf habillés, pour défilier devant MOSSIEU LE MARE et ses dignes acolytes.

Une réflexion : Est-ce qu'il faudra porter au budget rectificatif les drapeaux et les illuminations que nos édiles, trop zélés, jugeraient à propos d'user afin de témoigner de leur amour pour la *grosse maritorne*, autrement dite : *Marianne-République?*

Juste satisfaction. — Le procès de la canonisation de Jeanne d'Arc est repris, en ce moment, à Rome. Un cardinal anglais, Mgr Howard, a accepté, par une attention délicate, d'en être le promoteur et de réparer ainsi, après quatre siècles, la conduite de la Grande-Bretagne envers la martyre patriotique de Rouen.

Un nouvel évêque. — M. l'abbé Larue, curé de Notre-Dame de Bercy à Paris, vient d'être nommé à l'évêché de Langres, en remplacement du regretté Mgr Bouange.

Faisons remarquer que dans le *Journal officiel* où est publié le décret, le gouvernement persiste à employer la forme inconvenante de *Monsieur* en parlant des évêques.

La Justice de Dieu. — Le fait suivant qui nous a été rapporté, montre une fois de plus la vérité de cet axiome.

Les habitants de Châlons-sur-Marne avaient adressé au conseil municipal une pétition couverte de nombreuses signatures, parmi lesquelles se trouvaient celles de protestants et de juifs, afin de demander le rétablissement des processions.

Cette pétition lue et discutée au conseil, le 9 juin, fut rejetée, grâce à la véhémence apostrophe d'un radical, le nommé Bonjean.

Ce conseiller fut atteint le mardi, soit le lendemain de la séance, de la petite vérole noire, il mourut le mercredi, et le jour même de la Fête-Dieu, le jeudi, il a été enfoui avec grands renforts de discours, de panégyriques et aussi force rasades maçonniques.

A quand le tour des autres insulteurs?

Les nouveaux conseillers municipaux. — La *Gazette de France* nous apprend que, dans sa dernière séance, le conseil municipal a supprimé le traitement de tous les vicaires, dans la ville d'Alais, à partir du 1^{er} janvier 1885. Cette discussion cause la plus profonde émotion.

On se demande comment, dans une ville qui compte 15.552 habitants catholiques et 4.400 protestants, il n'y aurait, à l'avenir, que trois curés payés le traitement des vicaires étant supprimés, tandis qu'il y a quatre pasteurs protestants payés par l'État.

Vivaraïs. — On nous annonce le retour des pieux pèlerins de la Palestine.

Les nombreux admirateurs et amis de Monseigneur Henri Constans, camérier de Sa Sainteté Léon XIII, et missionnaire apostolique bien connu de nos excellentes populations, apprendront avec plaisir sa récente élévation par le patriarche de Jérusalem au grade de « chevalier du Saint-Sépulchre ».

Cette insigne distinction en faveur d'un de nos prêtres, modeste enfant de notre cher Midi, est autant une juste récompense de la piété et de la vertu, qu'une éclatante consécration d'un talent oratoire venu de Dieu, béni par le ciel et précieux pour l'Église.

Châlons-sur-Marne. — Les processions de la Fête-Dieu ont été splendides. Interdites sur la voie publique, elles ont gagné en

piété, en empressement de la part de tous. A la cathédrale, l'église ne pouvait contenir la foule, et derrière le Saint-Sacrement porté par Sa Grandeur Mgr de Châlons, l'on voyait en grand nombre des officiers, des soldats heureux de protester ainsi, par leur présence, à la lâcheté du conseil municipal qui n'a pas craint, dans sa haine de sectaire, de froisser toute une population foncièrement chrétienne.

Dans cette ville, où il n'existe pas d'écoles confessionnelles, les juifs et les protestants préfèrent envoyer leurs enfants dans les écoles libres, dirigées par des congréganistes, que de les confier aux maîtres et maîtresses des écoles municipales et athées.

Courses de Lyon. — Si les prédictions de M. Delaunay pouvaient se réaliser et que nous eussions pour le sport un temps à souhait, quelles belles journées pour la ville de Lyon.

Mais où trouver un emplacement assez grand, car, ainsi que nous l'annoncions la semaine dernière, nos *sportsmen* se sont donnés rendez-vous dans notre ville et nous n'osons proclamer le nombre d'engagements, tellement il nous paraît fabuleux.

Qu'il nous soit permis de témoigner notre désir : c'est de voir les honorables commissaires des courses éloigner du turf lyonnais tous les *bookmakers*, et surtout cette population interlope, qui par ses toilettes tapageuses est une honte pour la bonne société lyonnaise qui n'ose plus aller se compromettre avec pareilles gens.

A dimanche donc et à lundi, tous nos *gentlemen* et nos aimables *ladies* dans les charmantes promenades de notre Boulogne lyonnaise, et dans nos tribunes.

Nécrologie. — Mgr Maret, archevêque *in partibus* de Lépante, primicier du chapitre épiscopal de Saint-Denis, et doyen de la Faculté de théologie de Paris, est décédé le 17 courant.

Mgr Maret est auteur de plusieurs ouvrages d'une incomparable valeur. Le vénérable prélat était officier de la Légion d'honneur depuis le 11 avril 1859.

On annonce la mort de Mgr Gueullette, ancien évêque de Valence, chanoine de premier ordre de Saint-Denis.

Démissionnaire en 1875, Mgr Gueullette, avait été nommé chanoine de Saint-Denis, en 1877.

Enfin, notre ville vient de perdre M. Baudrier, ancien président de chambre à la cour d'appel, et l'une des victimes de M. Martin-Feuillée.

Cet homme laisse des ouvrages très estimés et restera toujours comme le modèle du magistrat intègre et dévoué.

Bibliographie. — Nous avons sous les yeux un excellent petit livre de 96 pages qui a pour titre le *Crucifix* ou le plus beau de tous les livres. Écrit avec un style simple et plein d'unction, il peut faire un grand bien s'il est répandu à travers les foules.

A chaque page, à côté du Crucifix, se trouve une pensée pieuse, une réflexion courte et bien nourrie.

Ce petit opusculé sort de la librairie Salésienne de l'oratoire Saint-Léon à Marseille.

Prix : 0 fr. 60 centimes.

Groupons-Nous!

Les assises du congrès anti-clérical, tenu dernièrement dans notre ville, en nous révélant l'organisation de l'armée libre-penseuse, nous ont suggéré certaines réflexions dont nous croyons devoir faire part à nos amis.

Il existe à Paris, à Lyon et dans d'autres villes encore, de petites sociétés que, dans le langage de la secte l'on nomme des *groupes*.

Ces groupes, composés d'adeptes de la libre-pensée, n'ont en apparence d'autres relations entre eux que leur haine commune de Dieu, de ses ministres et de sa religion. Leur but est de faire à cette dernière une guerre de *tirailleurs* si l'on peut s'exprimer ainsi. Les adeptes travailleront, par exemple, à la diffusion des journaux impies, ou par la parole propageront autour d'eux le mépris et la haine de tout ce qui est d'ordre divin. Ils s'imposeront encore une minime contribution qui servira à faire les frais de conférences dans le genre de celles de la citoyenne Rouzade ou du citoyen Taxil.

Cette organisation, on le voit, est excessivement simple. Chaque groupe est autonome. Composé d'un nombre restreint de membres, il peut, dans ses séances passer pour une réunion d'amis et échapper à toute loi répressive des associations. (Les lois de la République n'ont, du reste, de rigueurs que contre les associations catholiques.) L'occasion d'une manifestation vient-elle à se présenter tous les groupes peuvent se trouver réunis et constituer une force d'une certaine importance.

Ces constatations faites, voici, nous semble-t-il, la conclusion à tirer. Chaque nouvelle position de combat prise par un assaillant doit rencontrer une position correspondante de défense. Ce système si simple des *groupes* de la libre-pensée, pourquoi ne nous servirait-il pas de modèle pour la création de *groupes catholiques* dont la mission serait exactement la contre-partie de la tâche que s'imposent nos adversaires.

Ces groupes de 15 à 20 membres — pas plus, le nombre 20 étant celui au delà duquel on tombe sous le coup de la loi — ces groupes auraient pour mission d'exciter autour d'eux le zèle des tièdes, de propager les bons journaux, de provoquer des conférences privées ou publiques, de signaler les faits et gestes de nos adversaires, de soutenir par une légère rétribution nos œuvres et en particulier nos écoles, de rompre enfin les filets dans lesquels la libre-pensée cherche à faire tomber les simples et les malheureux.

Exemples :

La libre-pensée cherche à empêcher les mariages religieux : les groupes catholiques apporteront leur concours de renseignements et de démarches à l'Œuvre de Saint-François-Régis qui a pour but la régularisation des unions illégitimes.

La libre-pensée cherche à écarter le prêtre du lit des mourants : les membres des groupes catholiques feront tous leurs efforts pour que les secours de la religion viennent préparer celui qui va paraître devant Dieu à cette redoutable entrevue.

En résumé nous adressons à chaque catholique convaincu ce pressant appel :

Groupez autour de vous quelques amis. Engagez-vous ensemble formellement à faire œuvre de zèle. Appelez à vous les jeunes et donnez-leur une tâche à remplir. Quand vous serez un certain nombre, qu'un membre de votre groupe se détache et devienne le centre d'un autre. Tous vos groupes ne constitueront pas une fédération mais, vivant de la même vie d'action et de dévouement ils constitueront une barrière aux efforts de l'ennemi, et, peut-être un jour, leur énergique intervention fera-t-elle plus que vous ne pensez.

La Belgique vient de nous prouver ce que l'on peut obtenir par l'union des cœurs et des volontés. A nous de savoir profiter de l'exemple.

MARTIAL FERRÉ.

La Loi Militaire

Telle est l'impression produite par la confusion et le désordre au milieu desquels est discutée la loi militaire et si manifestement apparaît l'impossibilité pratique d'une application du projet de loi, qu'on commence à regarder comme indispensable un remaniement de ce projet. Ce remaniement serait si profond qu'il équivaldrait à la rédaction d'un projet nouveau que le gouvernement élaborerait entre la première et la deuxième délibération.

L'attitude prise par le gouvernement dans la discussion actuelle ne nous permet d'avoir aucune confiance dans les systèmes qu'imagineraient des hommes uniquement mus par des préoccupations électorales, et obligés par la situation de mettre ces préoccupations au-dessus des intérêts les plus élevés de l'armée et du pays.

Les Processions à Lyon

Au nom de la liberté, le cortège tranquille et majestueux qui parcourait autrefois nos rues, aux jours de la Fête-Dieu, a été relégué dans l'intérieur des églises.

Dans trois semaines nous aurons la fête nationale. Les cloches annonceront aux nuages, la fanfare des pompiers à nos concitoyens, et les affiches aux badauds, ce grand anniversaire de la prise de la Bastille.

La logique qui dirige les actes de l'administration municipale est vraiment admirable ; le motif donné pour l'interdiction des processions est qu'elles encombreraient la voie publique.

Mais les cabarets ouverts pendant deux nuits, les troupes bachiques, les bataillons scolaires, les malingreux de l'hôtel des Deux-Chèvres, enfin tout l'appareil ordinaire du 14 Juillet ne sont pas considérés comme des obstacles à la libre circulation.

A la Fête-Dieu, les rues se tapissent de draps blancs et de fleurs ; la foule, religieuse d'instinct et de naissance, s'incline respectueusement devant Dieu qui passe, et si des chants se font entendre, si de bruyantes fanfares résonnent, c'est pour manifester une croyance séculaire et exprimer des sentiments de paix, de concorde et d'espérance.

Au 14 Juillet, nous aurons des tables de sapin au seuil des cafés, et la seule musique, le seul chant qui dominera sera, l'hymne brutal et sans raison de la *Marseillaise*, qui appelle aux armes des citoyens occupés surtout de boire frais.

La Fête-Dieu, par le déploiement de ses splendeurs chrétiennes, alimentait pendant quinze jours au moins le petit commerce. On réservait pour ce jour-là les toilettes neuves, non pas seulement par un motif frivole de vanité honnête, mais aussi et surtout parce que le peuple sent bien que cette fête de son Dieu est la plus grande, la plus solennelle pour le culte extérieur. Au 14 Juillet, on se réjouit sans savoir pourquoi ; le peuple a besoin de fêtes, on lui en indique une ; il profite des feux d'artifice et des revues de Bellecour ; les yeux ont une part à la fête, mais le cœur, point.

A la Fête-Dieu, le peuple sait ce qu'il fait et connaît Celui qu'il honore.

Au 14 Juillet, il s'amuse, quand il ne pleut pas, des pétards et des fusées, mais ne comprend pas bien la raison de ces réjouissances. On lui a dit, en mentant, que la *prise de la Bastille* avait inauguré l'ère de la liberté pour le peuple. Cette phrase creuse lui suffit, il la répète avec les journaux qu'on lui distribue, mais demandez-lui ce qu'était la Bastille et les circonstances dans lesquelles on l'a prise, il ne pourra répondre que des banalités ou des mots de convention.

A la Fête-Dieu, le peuple célèbre la puissance, la gloire, l'existence de l'Auteur de toutes choses, du Dieu qui l'accueille à son entrée dans la vie, et le console à ses derniers moments. Il salue le passage du seul Roi qui demeure, tandis que tous les autres disparaissent ; il s'incline devant le Dieu qui inspire la charité et prêche la miséricorde ; il adore Celui qui prend la défense de l'opprimé et le soutient dans ses épreuves. Et si le cortège est brillant, si les chapes d'or reluisent, si l'encens parfume l'air, si les fleurs jonchent le sol, le peuple, le vrai peuple est content. L'espérance, cet ange consolateur de tous ceux qui souffrent, accompagne les processions, symbole de la paix, et répand dans les foules recueillies qui les contemplent des idées paisibles, de bonne harmonie sociale et de reconnaissance envers Dieu.

Car, Dieu qui préside à l'existence de tous les êtres, ne sera pas supprimé par le gouvernement de la République, aussi facilement qu'il empêche, par le ministère de ses agents, nos processions urbaines.

L'administration a empêché, cette année, dans les hôpitaux de Lyon, que le Saint-Sacrement pénétrât dans les salles des malades.

Le citoyen maire de Lyon, dont l'autoritarisme n'est pas étranger à ce détail inique, tient paraît-il, à montrer qu'il est à la merci de la secte maçonnique qui gouverne tout en ce moment. Car au fond, M. le docteur Gailleton est intelligent et croyant. On peut être savant, sceptique, spécialiste, bon vivant et maire d'une grande ville, sans être athée ni même déiste.

La preuve d'ailleurs qu'on croit en Dieu, est la guerre qu'on lui fait.

Aussi n'incriminerons-nous pas l'excellent docteur des vexations laïques et obligatoires dont il est le signataire au sein du palais municipal.

Nous le plaindrons au contraire, et de bon cœur, du rôle peu noble qu'il remplit, rôle d'ailleurs qui lui méritera la croix de commandeur au prochain 14 Juillet.

Dans nos fêtes baladoires de la banlieue, il y a un spectacle qui attire toujours la foule : c'est celui de Guignol et de Polichinelle.

Les marionnettes donnent ou reçoivent des coups, au gré de l'impresario qui tient les ficelles. Maires et préfets s'en vont par le temps qui court, de déboires en succès et *vice versa*, selon qu'il plaît au baladin qui les dirige. Ils n'ont plus de personnalité ; on ne les distingue les uns des autres qu'au ton de la voix ou à la couleur des cheveux.

Le mot d'ordre qui a supprimé les processions dans nos cités vient des loges maçonniques, c'est de ces antres que partent tous les ukases antireligieux. Maires et préfets, ministres et chef de l'État, tout obéit à ce maître caché et inconnu.

F. C.

(A suivre.)

Une Fête à Jeanne d'Arc

A l'occasion du compte rendu d'un ouvrage que M. Joseph Fabre, député, vient de publier sur Jeanne d'Arc, plusieurs journaux républicains, s'inspirant de la pensée de l'auteur, demandent que le gouvernement fasse à l'héroïne de Domremy les honneurs d'une fête nationale.

Il est facile de lire entre les lignes des articles publiés à ce sujet. Républicains et librepenseurs cherchent à accaparer au profit de leur cause la gloire de la chevaleresque Pucelle.

Le *Progrès* ne va-t-il pas jusqu'à dire que Jeanne « n'eut d'autre religion que celle de la Patrie ? » L'on sent toute la perfidie contenue dans ces quelques mots. Le mot d'ordre de la secte étant de faire entendre que les croyances religieuses « débilitent le caractère », on voudrait bien ôter à la grande libératrice son aureole de chrétienne, je ne désespère point de pouvoir dire un jour de sainte. Et cela, malgré une évidence telle qu'il faut toute l'effronterie du *Progrès* pour la nier et toute l'ignardise de ses lecteurs pour ne pas bondir d'indignation à la vue de ce travestissement des faits de l'histoire.

Ainsi, l'on voudrait faire à Jeanne d'Arc une fête dans le genre de celle du 14 Juillet !

Ils voudraient fêter l'ange du patriotisme les Jules Roche, Paul Bert, et autres lâches qui pendant l'invasion se sont cantonnés dans les bureaux des préfectures et autres postes aussi périlleux !

Ils voudraient fêter la martyre ces jouisseurs sans vergogne, ces tripoteurs, qui ne rougisent même pas lorsqu'ils sont pris la main dans les plus vils marchés !

Ils voudraient fêter Jeanne d'Arc ces voltairiens dont l'idole a bavé sur la vierge lorraine tout le venin et toute la fange qui étaient dans son cœur !

Eux ! eux ! ils voudraient fêter Jeanne d'Arc ! Je n'aurais jamais cru que l'impudence put atteindre ces limites !

Ah ! sans doute, Jeanne d'Arc mérite une fête nationale, mais ce n'est pas à ces hommes qu'il appartient de la célébrer. La France fêtera dignement sa libératrice le jour où, rentrée dans ses voies, elle pourra lui offrir des hommages dignes d'elle, le jour où sa bannière portera des symboles que Jeanne pourra reconnaître, ou son mot d'ordre sera celui de Jeanne : DIEU ET LE ROI.

ASTERISQUE.

Avis aux Désespérés

Donc, il ne vous est plus permis de crier sur les toits : Tout est fini, la France est perdue ! Donc il ne vous est plus permis de traiter de fous ceux qui tentent une réaction par les moyens ordinaires, par le suffrage universel lui-même. Donc il ne vous est plus permis de prétendre que nous nous perdons dans les nuages et que nos théories sont impraticables. Un peuple a mis en pratique ces théories. La Belgique, hier encore sous les pieds des fanatiques et des laïciseurs, s'est relevée superbe, honnête et catholique. La plaie qui la rongait va peu à peu se fermer. Une saine administration va succéder à une coterie qui gaspillait les biens du pays.

Le succès a été si complet, le revirement

— 1 —

DEUX FAMILLES EN UNE

— NOUVELLE —

PAR GABRIEL

I

Vous n'êtes pas sans avoir vu quelqu'une de ces horloges antiques dont la sonnerie met en mouvement un vieux suisse très raide et très digne. A mesure que le timbre retentit, on voit s'ouvrir une porte et sortir le petit bonhomme. Hé bien ! figurez-vous que la grande maison qui fait l'angle de la rue de la République et de telle petite rue transversale que nous ne nommons pas, est une vaste horloge antique, et posez-vous à sept heures précises devant la porte d'en bas ; infailliblement vous en verrez sortir, à mesure que l'heure sonne à toutes les églises et à tous les monuments du quartier, un grand garçon, brun, un peu maigre, avec un air calme et bon enfant, mais bon enfant à vous réjouir, quand vous seriez le plus mélancolique des humains. Ce garçon-là, c'est Amédée Varelan.

Le soir où commence ce court récit ce brave Amédée Varelan — phénomène absolument incroyable — sortit de chez son notaire juste au moment où sonnaient sept heures chez l'horloger d'en bas, c'est-à-dire, ne sortit pas à l'heure, car les horlogers ont cette spécialité indéniable d'avoir à toutes leurs pen-

dules et montres exactement toutes les heures possibles et imaginables, sauf la vraie.

Il était donc, en réalité, sept heures passées, et passées d'au moins vingt bonnes minutes, quand Amédée parut sur le seuil de la porte. Mais il avait ce jour-là un air si distrait, si préoccupé, si sombre même que vous n'auriez jamais eu la force de lui faire l'ombre d'un reproche pour son inqualifiable inexactitude.

Marchant tantôt lentement, comme s'il voulait se recueillir pour approfondir quelque obscure pensée, et tantôt vite, à la façon de quelqu'un qui court après une idée, méthode qui n'a pas coutume de produire des résultats très précis, il se dirigea vers les Terreaux, traversa la place et prenant une petite rue étroite disparut sous une porte sombre qui donnait accès à un escalier plus noir encore.

Il n'avait pas mis la main sur le cordon de sonnette d'une porte au troisième étage, qu'une jeune fille élançée, tout aussi brune que lui, l'air doux et sérieux à la fois, le recevait à bras ouverts en le grondant de son retard.

— Qu'est-il donc arrivé, mon cher Amédée ? comment, toi, la règle personifiée, tu me fais attendre presque vingt minutes. Dieu ! quelle mine de conspirateur ! Amédée conspirateur, voilà qui ne m'était pas encore venu à l'esprit. Allons, dépêchons-nous de dîner, monsieur, et tâchons une autre fois de ne plus faire l'école buissonnière.

Ce disant, la jeune fille le fit asseoir en face d'elle, et la domestique vint les servir.

— Marie, répondit Amédée après un moment d'hésitation timide, je voudrais bien te parler et te dévoiler un grand secret ; mais c'est si difficile à dire que

je ne sais vraiment par quel bout m'y prendre. Tiens, si tu veux, comme il fait très beau ce soir, nous irons faire une petite promenade après dîner, et je te raconterai mon affaire dehors, en marchant ; ce sera plus commode.

A vos désirs, monsieur le conspirateur. Je ne te cacherai pas, ajouta en souriant la jeune fille, que tu finis par me faire un peu peur avec toutes tes manières mystérieuses. Sans compter qu'il y a bien au moins quinze jours que je te trouve ce visage lugubre et cette réserve inaccoutumée. Mais je m'aperçois que tu ne manges rien ; allons, allons, il faut manger, monsieur le philosophe, et mieux que cela.

II

Profits du moment où nos deux jeunes gens sont à table pour les faire connaître à nos lecteurs.

Amédée et Marie Varelan, frère et sœur, étaient orphelins depuis plusieurs années. Leur père, un vaillant officier d'artillerie, était mort en héros à la triste défaite de Sedan, et leur mère n'avait pu survivre à la perte d'un homme qu'elle adorait à bon droit.

Amédée et Marie, qui n'avaient que des parents éloignés, s'étaient donc vus tout jeunes encore abandonnés à eux-mêmes. Grâce à Dieu, leur père leur avait laissé une petite fortune qui leur permit de terminer leur éducation. Mais, à peine Amédée venait-il de finir ses études, que la faillite d'une banque où se trouvait presque tout leur bien, avait entraîné la ruine à peu près complète des deux orphelins.

Il fallut se restreindre et travailler. Amédée, entré

chez un notaire, gagnait peu. Marie, fort bonne musicienne dut donner des leçons de piano.

Enfin, grâce à leur travail et à l'ordre de la jeune ménagère ils s'en tirèrent à leur honneur.

Aussi, il fallait voir comme était tenu régulièrement et soigneusement leur petit appartement. Cette jeune fille, frêle et délicate, savait trouver du temps pour tout. Une fois ses leçons données et la femme de ménage partie, elle rangeait, nettoyait tout. Il n'y avait rien de beau chez eux, rien de riche, et le jour sombre de leur rue étroite, où pénétrait à peine le soleil, n'était pas fait pour donner beaucoup de gaieté à leur habitation. Et pourtant tout y était si propre, si coquettement disposé, si reluisant qu'on s'y trouvait bien. Le nécessaire, le confortable même s'y étaient peu à peu introduits. Des livres bien rangés sur des rayons brillants disposés au-dessus et à côté d'un grand bureau semblaient inviter eux-mêmes à la lecture. Sur ce bureau où régnait toujours l'ordre le plus parfait, rien ne manquait de ce qui peut donner envie d'écrire, et même inspirer un esprit rêveur. La tradition rapporte même — qu'est-ce que ne rapporte pas la tradition ? — que ce cher Amédée, séduit par tant d'attraits, n'avait pas craint, un jour d'orage, d'y composer, d'un trait, au moins une douzaine de vers. Mais il ne les montra jamais qu'à sa sœur, sage réserve dont celle-ci le félicita toujours. A côté de la table de travail, un grand fauteuil ancien, où l'on peut encore rêver à son aise ; puis, de l'autre côté, le piano, ce piano qui fait leur plus chère distraction à tous deux, pendant les longues soirées d'hiver. (La suite au prochain numéro.)

dans l'opinion si considérable, que les vainqueurs comme les vaincus en ont été surpris.

C'est que les Belges ont eu plus de persévérance que nous, c'est qu'il n'ont pas, au milieu d'eux, cette légion de désespérés qui passent leur temps à faire voir le mal sans montrer le remède, sans travailler surtout à la guérison. A quoi cela sert-il, s'il vous plaît ? A quoi sont-ils bons ces gens qui nous répètent sur tous les tons : « Les finances sont perdues, la France est ruinée, l'immoralité a atteint des proportions effrayantes, la guerre est à nos portes ! » Eh ! que n'y êtes-vous vous-mêmes à la porte. Vous ne servirez pas à grandir le mal.

Vous n'allez pas me faire croire, n'est-ce pas, qu'il est absolument certain que jamais aucune amélioration ne pourra avoir lieu dans notre pays.

Si vous en étiez là, je vous prierais de vous taire simplement, parce que vous feriez tout bonnement preuve d'une lourde ignorance du cœur humain, et surtout du cœur français. Donc, nous sommes forcés d'admettre que l'on peut arriver à des améliorations dans le pays, et même au remède complet plus ou moins tôt. Et c'est alors que l'on peut améliorer notre situation, et c'est alors que l'on peut hâter l'arrivée de la guérison, que vous vous croisez les bras et conseillez à tout le monde une apathie révoltante ! Aliens, allons, avouez-le, vous êtes la cause de notre mal.

Vous estimez ces améliorations trop peu de chose pour vous déranger. Vous vous impatientez de voir tarder la réaction. Les Belges n'ont pas raisonné comme vous, les Belges ont travaillé plus de 30 ans à sauver leur pays, et les Belges ont atteint leur but. Vous, si l'on vous laissait faire, vous tueriez la France.

Et c'est pourquoi nous déclarons une guerre impitoyable. Et c'est pourquoi nous supplions nos lecteurs de vous renier, et, solidement organisés sous le drapeau de l'ordre, de marcher sûrement, courageusement et vaillamment à l'assaut des francs-maçons et des incapables, au secours des opprimés, à la victoire.

AUG. RÉMY.

Le Général Campenon

Le prestige du général Campenon, à supposer qu'il en ait eu, ne survivra pas à la discussion de la loi militaire.

Les journaux républicains en sont venus à porter sur son compte des jugements dans lesquels la bienveillance n'a aucune part, mais qui ne sont malheureusement que trop justifiés. On a parfois, écrit le *Journal des Débats*, agité la question de savoir si pour mieux modeler l'armée à l'image de la démocratie nouvelle, il ne convenait pas de mettre à sa tête un ministre civil.

L'expérience est faite, et complète, et concluante : jamais « civil » n'aurait agi aussi légèrement et aussi inconsciemment que ne le fait, dans la discussion sur le recrutement, l'officier général du cadre de réserve qui a ramassé le portefeuille du général Thibaudin.

Courrier de Marseille

Tant plus ça change, dit-on, tant plus c'est la même chose ! — C'est ma foi vrai, et notre nouveau Conseil municipal, dont je n'ai encore rien dit, mais qui nous réserve d'agréables surprises, en est une nouvelle preuve. Comme dans le précédent, ce sont des discussions plus qu'orageuses ; tout comme il y a trois ans, les nouveaux élus s'empressent de donner un vigoureux coup de balai pour rendre disponibles les places qu'ils convoitaient pour leurs affidés électoraux.

Ainsi, le Conseil des adjoints vient de dégrever notre budget de soixante-dix mille francs qui étaient distribués, bon an, mal an, à 45 employés inutiles du service de la Voirie. Inutiles, c'est vrai, car le fait est notoire, jamais notre ville n'avait été moins bien entretenue que depuis la création de cette pléiade inutile. J'aime à croire que l'on supprimera encore quelques emplois et que nous en arriverons à pouvoir nous promener dans des rues où notre odorat ne sera pas révolté par des effluves nauséabondes. Avec les chaleurs, cela s'impose.

Démolira, démolira pas ! Quel est donc le Conseil qui décrochera la timbale ? L'église Saint-Martin, dont on a tant parlé est encore debout. Mais voilà que notre Conseil municipal après bien d'autres, envoie à Paris une délégation, sérieuse cette fois, qui rapportera une solution. Eh bien, je vous le donne en mille ; vous verrez qu'ils reviendront bredouilles comme les autres !

Serait-ce vrai ? Je n'en puis croire mes oreilles. Après tout ce que l'on a dit de l'affaire des omnibus, après le scandale causé, après le verdict, au moins équitable, prononcé par la Cour d'assises d'Aix, MM. les jurés ont, d'un commun accord, signé un recours en grâce en faveur de l'ex-adjoint Garnier. De la part des jurés des Bouches-du-Rhône, cette aberration n'a rien qui doive surprendre. Aussi le président de la République s'en voudrait-il de rester en arrière d'une générosité d'aussi bon aloi ; rien de plus pressé que de laisser entendre, de laisser dire même, qu'il accordera une diminution de peine. Ce serait un peu violent.

Allons, courtiers électoraux de Marseille, il y a encore de beaux jours pour vous. Entrepreneurs d'omnibus, serrez les cordons de vos bourses ! Gare à vos poules, mon coq sera bientôt lâché.

Marseille, 19 juin 1884.

RAOUL RATONEAU.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous remercions l'auteur de l'article que nous avons reçu cette semaine, lequel article est bien dans le ton du journal et nous le donnerons incessamment.

Nous prions l'honorable anonyme de nous faire connaître son nom, son adresse, nous nous engageons à garder scrupuleusement son incognito.

Concerts Bellecour

Depuis l'apparition de la grande affiche des concerts Bellecour, qui promet aux amateurs de bonne musique, de véritables régals de dilettanti, et aux promeneurs, de frais ombrages, des consommations de premier choix à la Maison Dorée, le spectacle de toilettes claires, de jolis visages, etc. Le tout brillamment éclairé ; la température semble avoir pris à tâche de décourager artistes et auditeurs.

Mais M. Luigini a, jusqu'ici, vaillamment lutté contre les éléments ; aux fraîcheurs sibériennes du mois de juin, il a opposé les solos de MM. P. Parsy, Ritter, Bedetti, etc., et le public muni de foulards et de pardessus vient chaque soir applaudir la voix des cloches, et bien d'autres intéressantes compositions de notre jeune maître.

Mardi dernier, M. Fargues, notre éminent hautboïste, dont le talent est au-dessus de tout éloge, a brillamment exécuté une fantaisie originale fort difficile, de sa composition.

Vendredi, grand Festival Gounod. Toutes nos félicitations à l'orchestre qui a fort bien exécuté différents morceaux de l'illustre maître et accompagné M. et Mme Cottet. Tous deux se sont fait chaleureusement applaudir dans le charmant duo de Magali (de *Mireille*).

Mme Cottet-Mathieu, une ancienne élève du Conservatoire de Lyon, a dit avec beaucoup de style la cavatine de *Cinq-Mars*, et a obtenu les honneurs du bis dans le célèbre *Ave Maria* sur un prélude de Bach.

Nous devons aussi une mention spéciale à l'organisateur de cette intéressante soirée, M. Luigini, qui tient avec une égale sûreté le bâton de chef d'orchestre et l'archet de violoniste.

Nous ne regrettons qu'une chose, c'est que la composition du programme ne nous ait point permis d'entendre la *Voix des Cloches*, cette délicieuse rêverie qui se trouve, paraît-il, chez tous les marchands de musique.

L. A.

La Revision des Lois Constitutionnelles

Nous lisons dans la *Correspondance Nationale* :

La République s'apprête à reviser ses lois constitutionnelles, sans qu'on puisse encore dire jusqu'où s'étendra la revision, ni comment on la limitera. Personne n'ignore du moins que, cette revision, ce ne sont pas les conservateurs qui l'ont réclamée, tout opprimés qu'ils soient et quelques raisons qu'ils aient de vouloir pour la France une constitution plus conforme à ses besoins. C'est le gouvernement qui a posé la question et pris l'initiative, il en portera devant la France toute la responsabilité.

Une revision partielle ne peut satisfaire ceux des réformateurs républicains dont on songe à calmer les impatientes revendications : tôt ou tard ils réclameront d'autres revisions ; l'agitation sera permanente.

Quant à la revision totale, telle que l'accomplirait le Parlement que nous avons, elle ne pourrait être ni bonne ni définitive ; elle aggraverait certainement le régime de la République. Ce serait pour la France une perturbation profonde.

Non seulement les ministres qui proposent aujourd'hui une revision ne peuvent invoquer en leur faveur les vœux du pays, mais ils en méconnaissent sciemment les droits. On revise à la hâte la constitution

avant les élections sénatoriales et législatives de 1885. On ne consulte pas la nation, c'est là un coup de force plus ou moins parlementaire auquel les conservateurs libéraux ne peuvent s'associer.

Les droits du congrès ne sont pas plus respectés. En prétendant, au préalable, restreindre les délibérations de celui-ci, on restreindrait la souveraineté nationale qu'il représente. On va jusqu'à vouloir empêcher la revision ultérieure d'un article revisé au nom du congrès présent, on enchaînerait la volonté d'un congrès futur : ce serait attenter à la liberté que la France avait cru se réserver par la constitution de 1875.

Enfin, les droits du Sénat sont menacés. On veut lui ôter le pouvoir de corriger, par ses votes comme par son contrôle, les abus d'une Chambre prodigue et qui ruine nos finances. C'est retirer au Sénat son pouvoir le plus nécessaire : c'est annuler le Sénat.

Une pareille revision serait à la fois un acte tyrannique et anarchique. Nos amis ne sauraient donc y participer.

Ils n'ont pas d'ailleurs à défendre une constitution dont on a si manifestement faussé tous les ressorts et qui, faite pour assurer à tous les partis un moyen patriotique de temporisation et de conciliation, est devenu, aux mains du parti dominant, un instrument de despotisme et d'intolérance tourné contre tous les intérêts qui nous sont chers.

Les monarchistes n'attendent rien que du pays, ils ne mettent qu'en lui leur confiance et leur espérance. Ils se contenteront actuellement de s'opposer à ce qui romprait le pacte établi en 1875, par l'article 8 de la constitution ; ils protesteront contre tout ce qui aliènerait à la France son droit de remplacer un jour, pour son salut, la République par la Monarchie.

Tribune du Travail

PLACEMENTS GRATUITS

Bureau : rue Désirée, 6, au 2°

Pour Hommes, de 11 heures à 1 heure.
Pour Femmes, de 2 h. à 4 h. jeudi excepté.

ON DEMANDE

Des ouvrières pour la lingerie (trousseaux, layettes), rue Centrale, 23, au 5° à droite.

Un voyageur sérieux et un apprenti quincailliers (210)
Un ménage, le mari bon jardinier et la femme pouvant soigner une basse-cour. (211)

DEMANDE DE PLACES

Un jeune homme, 26 ans, actif, bon comptable, désirerait partir au Tonkin pour le compte d'une maison de commerce, Laurent Charles, rue de Sèze, 27.

Une dame, très bonne vendeuse, demande un emploi ; pourrait au besoin tenir petite caisse. (253)

Une dame au courant des affaires, désire trouver un poste de confiance comme caissière, gérante ou dame de comptoir. Bonnes références. (258)

Un chauffeur mécanicien, âgé de 50 ans, marié, demande un emploi soit pour chauffer ou conduire en ville ou à la campagne. Bonnes références. (385)

Un homme sérieux, 44 ans, veuf, connaissant bien la mercerie et la bonneterie, demande, dans cette partie, une représentation, voyages ou emploi quelconque. Bonnes références. (211)

Un jeune homme de 18 ans, sérieux, ayant bonne écriture demande un emploi de bureau. (357)

Conférences Populaires

DONNÉES A MARSEILLE

Le Socialisme et les Conférences populaires, par M. BARBOT, vicair général d'Aix.

Le Socialisme et l'École Cabet, par M. HORNOSTEL, avocat.

Le Socialisme, ses illusions, par M. de SÉRANON, avocat.

Le Socialisme, ses formes diverses, par M. de SÉRANON, avocat.

Le Socialisme dans l'atelier, par M. le chanoine BOURGES.

Le Travail dans l'ordre chrétien, et le Socialisme, par M. CHERRIER, chanoine d'Aix.

L'Apostasie des peuples et le Socialisme, sa dernière conséquence, par M. ROSTAN d'ANCEZUNE.

Le Socialisme et l'Évangile, par M. CHRESTIA.

Le Socialisme Proudhon, par M. MARBOT.

Socialisme et Patriotisme, par le R. P. MAS.

Toutes ces Conférences se trouvent dans nos Bureaux, au prix de 25 c. la brochure.

La Maison de France

Par AMÉDÉE DE CÉSANA.

Notice historique, in-12, de 48 pages, avec un portrait photographié d'après nature, de Monseigneur le comte de Paris.

Déjà nous avons annoncé cette brochure que nous recommandons vivement à nos lecteurs. Destinée à la propagande, pleine d'intérêt et d'à-propos, nous croyons cette plaquette indispensable à tous ceux qu'intéresse le retour de la France à ses vieilles traditions monarchiques.

Nous en avons fait venir un certain nombre d'exemplaires pour en faciliter l'acquisition à nos lecteurs, et nous la remettons à titre de prime, à tout nouvel abonné.

Les Annonces sont reçues exclusivement aux Bureaux du Journal.

Se trouve dans nos Bureaux

HISTOIRE D'HENRI V

Par ALEXANDRE DE SAINT-ALBIN

4 vol. in-8, de VIII-516 pages, prix. . . 5 fr.

Avec cette épigraphe : « Vous direz à Henri que ce qu'il dit est bien dit et que ce qu'il fait est bien fait. » P. IX.

La Grande Maison de Deuil

Sablier

actuellement, rue de la République, 17, en face de la Banque de France, a reçu tous ses assortiments de printemps en Tissus légers, Costumes, Lingerie, Modes, Fantaisies, Confections, etc.

Guérison radicale des **HERNIES** hommes, femmes et enfants. — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON. — THERON

et C^{ie}, 28, rue Confort, au 2^{me}.

Tous les jours de 1 h. à 4 h.

Une Dame est chargée d'appliquer pour Dames.

Ouvrages de M. l'abbé Freynet recommandés pour la propagande.

La loi du 28 mars 1882 et son commentaire, brochure in-8°, 0,50 c.

La liberté de l'enseignement supérieur en chemin de fer, brochure in-8°, 0,50 c.

Le Sceau divin, 1 vol. in-12, 3 fr.

L'École laïque obligatoire, 2^{me} édition, 1 vol. in-12 — 3 fr.

Le Préfet de l'Isère et les frères de Bionnes, 2^{me} édition, brochure 0,30 c.

Cinq méchantes sottises, brochure 0,30 c.

L'alphabet polilique, brochure, 0,50 c.

LA MALTINE

Liqueur fabriquée à l'Abbaye des Moines de St-Antoine (Isère).

Les plantes alpestres qui composent cette Liqueur ont été l'objet de nombreux essais et de patientes recherches de la part des religieux de St-Antoine, qui ont ainsi constitué un produit hygiénique et des plus agréables.

La Maltine se trouve dans les principaux établissements de gros et détail.

Charité récompensée : M. Leroy, de Wazemmes, Lille, atteint d'une affection du foie, compliquée d'un dérangement de l'estomac, passa à l'hôpital plus de la moitié des six dernières années. Atteint peu à peu de violentes douleurs rhumatismales, il dut suspendre tout travail et la pauvreté s'installa au logis, puis ce fut à plus profonde misère. Les traitements prescrits dans l'hôpital et scrupuleusement suivis n'ayant procuré aucun soulagement au pauvre malade, il avait perdu tout espoir quand, par un heureux hasard, il entendit parler de la Tisane américaine des Shakers qui faisait fureur à Lille, à cause des nombreuses et étonnantes cures qu'elle opérât. L'infortuné ramassa à grand peine la petite somme nécessaire à l'acquisition d'un flacon, c'était bien son dernier sou ! L'action salutaire de la Tisane ne se fit pas attendre. Dès les premières doses un grand soulagement se déclara et s'accrut d'une façon de plus en plus évidente, si bien qu'au bout d'une dizaine de jours sa santé s'était grandement améliorée. Mais la bouteille était vide ! Le malheureux désireux de continuer un traitement aussi favorable écrivit à bout de ressources, ne savait à quel saint se vouer, lorsque l'idée lui vint d'aller trouver le Pharmacien, chez lequel il avait acheté sa bouteille et dont il se rappelait la bienveillance. Il lui exposa naïvement son cas et le pria de lui faire crédit, désireux qu'il était de recouvrer sa santé et ses forces pour reprendre son travail. M. Fanyau, pharmacien (à Lille) et agent de ce produit, touché de cette position, lui offrit un flacon que notre homme accepta les larmes aux yeux. Heureux d'avoir soulagé cette infortune, M. Fanyau perdit mémoire de cet incident, lorsqu'il reçut quelque temps après de cet homme et de sa femme une lettre de vive reconnaissance, et l'annonce de la guérison complète. Voilà certainement une cure remarquable ; mais ce n'est qu'un cas choisi dans un grand nombre. Bien des malades ont recouvré la santé par cette préparation. M. Couvreur, pharmacien à Roubaix, cite le cas d'un cultivateur de Leers (commune des environs de Roubaix), malade pendant des années d'indigestion et sur lequel tout traitement médical avait échoué. Quelques bouteilles de Tisane l'ont guéri. M. Arnette, employé de l'ancien commandant des pompiers de Lille, était, depuis environ 15 ans, dans l'impossibilité de faire de longues marches, quelques bouteilles de cette Tisane seule lui ont rendu complètement la santé. Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations, les noms sont connus, les personnes vivent au milieu de nous, on peut leur écrire, on peut connaître tous les détails de leur guérison, par les agents pour ce produit, entr'autres par M. Fanyau, pharmacien, à Lille, l'agent général pour la France.

Prix : 4 fr. 50 la bouteille. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies où la brochure est délivrée gratuitement.

Dans le cas où les intestins ne seraient pas actifs, il faudrait prendre une ou deux *Pilules des Shakers* au moment de se mettre au lit, tandis que la Tisane des Shakers devrait être prise trois fois que jour immédiatement après le repas.

Dépot chez M. SIGNOUD, PHARMACIEN, 1, place des Jacobins, à Lyon.

VARIÉTÉS

(Voir les nos 236-241.)

Ancien Monastère des Pères Feuillants à Lyon

En 1668, les Négociants de Lyon prirent saint Homobon ou Hommebon, pour leur patron¹, et établirent leur Confrérie dans une chapelle de l'église des PP. Feuillants, où l'on voyait un beau tableau de ce saint, peint par Legrand Picard.

Le 30 mars 1668, l'archevêque Camille de Neufville, autorisa la confrérie de Saint-Hommebon telle qu'on l'avait organisée dans l'église des Feuillants; et, le 26 mai de la même année, le pape Clément IX l'encouragea par une bulle.

Si la confrérie prospérait, on devait bâtir à la gloire du Patron une chapelle plus ample et plus spacieuse².

Les Épicier de Lyon avaient aussi établi leur confrérie dans l'église des Pères Feuillants.

Au commencement du dix-septième siècle, les Feuillants avaient pour supérieur le R. P. Dom Jacques de Saint-Denys, célèbre orateur; ce fut lui qui prononça l'oraison funèbre sur la mort du cardinal Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon, dans l'église de Notre-Dame de la Charité, le 28 octobre 1626³.

En 1655, le monastère des Feuillants possédait dix religieux, qui avaient pour prieur Dom Pierre de Saint-Joseph⁴.

Les Feuillants cédèrent en 1739, une partie de terrain de leur jardin, à un entrepreneur qui y fit construire des maisons à ses frais, dont il devait jouir pendant un certain nombre d'années pour se dédommager, après quoi elles devaient être acquises à ces Pères pour toujours⁵.

¹ La Vie du glorieux confesseur saint Homobon, couturier, protecteur de la ville de Crémone, et patron des couturiers par le P. Henry Alby, jésuite, à Lyon, chez François de la Bottière, 1627, in-12.

² La Notice sur la Confrérie des négociants de Lyon ne parle pas d'une chapelle de saint Hommebon, mais simplement d'un autel. Voyez aussi Institution et Règlements de la Confrérie des négociants de la ville de Lyon, établie dans l'église des Révérends Pères Feuillants, avec un Abrégé de la vie de saint Hommebon, etc. Lyon, 1668 in-12, par le P. Albi, jésuite.

³ Le Febvre, Nombre des Églises qui sont dans l'enclos et dépendance de la ville de Lyon, p. 50.

⁴ Chappuzeau, Lyon dans son lustre, p. 67.

⁵ Clapasson, Description de Lyon.

En 1790, époque de la suppression de ce monastère, les Pères Feuillants avaient pour provincial Dom Vernet, pour prieur Dom Souries, pour sous-prieur Dom Vernet, pour procureur Dom Carie, aumônier de la ville, et pour sacristin Dom Ginet¹.

Le monastère et le claustral des Feuillants furent vendus comme biens nationaux et transformés en maisons particulières; le quartier seul en a conservé le nom.

Dans la séance du Directoire du 6 juillet 1791, tout le tènement des Feuillants, divisé en sept lots, fut mis en vente. Les administrateurs présents étaient: Fayolle aîné, président, Margaron, Vial, Caminet, Lecour, Pavy et Blot, Brochet procureur syndic, et Bernat secrétaire. On décida de mettre en adjudication toute la partie claustrale, composée des quatrième, cinquième, sixième et septième lots.

L'article premier des conditions de la vente est ainsi conçu: « l'église des ci-devant Feuillants, chapelle, chœur, sacristie et dépendance, sont réservés, tels qu'ils se comportent avec leurs entrées, issues, passages, vues, chûtes d'eau, sans qu'il puisse y être fait aucune construction ni entreprendre quelconque sur ou contre cette propriété. »

L'adjudication des quatrième, cinquième et sixième lots eut lieu en faveur de M. Emmanuel-Philippe Billion, négociant, au prix de 252,000 livres.

Le premier lot fut adjugé au prix de 232,000 livres à Jacques Drivet, fils aîné, négociant, quai Saint-Vincent, de l'ordre et pour le compte de Louis Drivet, son père. Le parloir des religieux et le logement du portier faisaient partie de cette vente. Le deuxième lot fut adjugé à Paul Devillas-Boissière, citoyen, demeurant place de la Comédie, au prix de 120,300 livres. Le troisième lot fut acquis par le sieur Rognon, au prix de 28,000 livres, etc.

Vers les premiers mois de l'année 1835, plusieurs magistrats de la cour de Lyon ayant, à l'occasion d'un procès porté devant cette cour, été amenés à visiter les caves de la maison bâtie sur l'emplacement du monastère des Feuillants, découvrirent un caveau où gisaient douze squelettes. On en remarqua deux qui avaient la tête placée entre les cuisses, on pensa d'abord que c'étaient les squelettes de MM. de Cinq-Mars et de Thou; mais il est constaté que le corps de ce dernier fut transporté aux Carmélites, il est très possible que le second squelette fût celui du sieur Capistan,

¹ Almanach de Lyon pour l'année 1790, p. 43.

du parti de Monsieur, qui fut décapité à Lyon, en septembre 1632¹.

Ancien monastère des Célestins à Lyon.

L'Ordre des Templiers ayant été aboli en 1311 par le concile général de Vienne, le pape Clément V et le roi Philippe le Bel agissant de concert, adjugèrent leurs maisons et jardins qui en dépendaient et qui s'étendaient jusque sur les bords de la Saône², aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelés depuis chevaliers de Rhodes et ensuite chevaliers de Malte. Ceux-ci échangèrent en 1315, la maison des Templiers avec Amédée V surnommé le Grand, comte de Savoie³. Cette maison devint dès lors le palais des comtes de Savoie, il fut souvent habité par ces princes. Le roi de France ayant ensuite uni Lyon à la couronne, cette possession devint alors presque inutile aux comtes de Savoie, et Amédée VIII, dit le Pacifique, premier duc de Savoie, qui fut ensuite pape sous le nom de Félix V, en fit donation entre vifs, le 25 février 1407, aux religieux Célestins de France pour y établir un monastère de leur ordre, sous le titre de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, avec clause de retour en cas d'extinction de ce même ordre. La clause la plus remarquable de la fondation, c'est que ce prince se réservant dans le monastère un logement pour lui et sa maison, s'interdit de pouvoir y faire gras, à moins qu'il n'y eût nécessité urgente qui n'aurait lieu encore que pour le duc de Savoie, sa femme et ses enfants, sans qu'aucun de leurs officiers pût profiter de cette dispense. On y stipula encore qu'il ne serait permis d'aliéner aucune partie du monastère ou de ses dépendances, et que la portion aliénée reviendrait sur le champ aux ducs de Savoie. On voit par les confins énoncés dans ce même acte, qu'à cette époque Bellecour était un jardin.

¹ Revue du Lyonnais, t. II, p. 63.

² En 1491, il n'existait entre le couvent des Célestins et la rivière qu'un passage très étroit, on l'élargit en 1624; et de nos jours on lui a donné un développement qui rend ce quartier l'un des plus beaux de la ville. (Cochard, Guide, p. 459).

³ Les comtes de Savoie possédaient de temps immémorial un palais dans Lyon qui était situé près les murs du cloître de Saint-Jean du côté de Roanne. Ils échangèrent ce palais contre la maison de Saint-Georges, après la suppression du monastère des religieuses de Sainte-Eulalie qui l'occupaient. Et enfin par un second échange, ils acquirent la maison du Temple, en cédant aux chevaliers de Malte celle de Saint-Georges ou de Sainte-Eulalie avec des rentes sur la Verpillière et quelques autres villages. (Colonia, Histoire littéraire de Lyon, t. II, p. 456).

Louis I^{er}, second duc de Savoie, fils et successeur d'Amédée VIII, fit bâtir leur église vers 1430. Louis XI et ensuite son fils Charles VIII et la reine Anne de Bretagne se firent un honneur de la décorer; plusieurs seigneurs les imitèrent, et à leur exemple plusieurs Lyonnais s'empressèrent d'y ajouter leurs libéralités.

En 1433, Jean Thibos, marchand de Lyon, y fit construire à ses frais une chapelle. — Le comte de Clyssy, sieur de la Clente, et Jeanne de Bigny, sa femme, y firent construire la chapelle de Saint-Joseph, qui joignait celle de Jean Thibos, ils y furent inhumés. La famille Benoît, dite de la Chassagne, avait droit de sépulture dans cette chapelle où l'on voyait ses armes peintes à la voûte et sur les vitres.

En 1434, le pape Eugène IV avait donné au P. Jean Bassan, provincial des Célestins de Lyon, le chef de saint Acace, capitaine de 10,000 martyrs. Cette relique fut déposée dans l'église des PP. Célestins où Jean Palmier, riche habitant de Lyon, fit commencer la même année la construction d'une chapelle qui fut dédiée aux 10,000 martyrs, et dans laquelle on érigea une belle confrérie¹. Le chef de saint Acace et la chasse d'argent qui le renfermait disparurent lors de l'occupation de la ville par les protestants en 1562.

Vers 1630, les Célestins de Colombier, en Vivarais, qui avaient reçu des mains du cardinal Bertrand leur fondateur, plusieurs chefs des onze mille vierges martyrs, firent présent à ceux de Lyon, d'un de ces chefs, placé dans un reliquaire d'argent doré qu'on déposa dans l'ancienne chapelle de Saint-Acace, qui prit dès lors le nom de chapelle des onze mille vierges martyrs². — En 1632, la confrérie des marchands drapiers de Lyon, établie dans cette chapelle, y fit placer un tableau représentant le martyre des onze mille vierges.

La chapelle de Saint-Pierre de Luxembourg avait été fondée au xv^e siècle par Jean Cœur, archevêque de Bourges, fils du célèbre Jacques Cœur, argentier, c'est-à-dire sous-intendant des finances, sous Charles VII.

Le 27 décembre 1669, l'archevêque Camille de Neufville fit une nouvelle consécration de l'autel et de la chapelle de Saint-Pierre de Luxembourg, en l'honneur et sous le titre de ce même saint, de saint Joseph et de saint François-de-Sales. E. R.

(A Suivre.)

¹ Saint Aubin, Histoire de Lyon, p. 357.

² Saint-Aubin, Histoire de Lyon.

Le Propriétaire-Gérant: B. DUVIVIER.

LYON. — IMP. COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER Sœurs

80, rue Hôtel-de-Ville et rue Centrale, 43

Cette maison engage ses nombreux clients à visiter ses magasins. Ils seront surpris de voir une aussi grande Exposition de Chapeaux de MANILLE & PANAMA depuis 1 fr. 75 jusqu'au plus riche.

10,000 Chapeaux de toutes nuances et toutes formes, prix unique. 3,60

VILLA DE LA PROVIDENCE

Maison de Santé et de Convalescence

Du Dr COURJON

A Meyzieu, près Lyon

Destinée spécialement au traitement des maladies nerveuses, paralysies diverses, affection des os, déviation de la taille, anémie, chlorose, maladies chroniques, etc., etc.

Les soins sont donnés par des religieuses dont le zèle et le dévouement bien connus sont au-dessus de tout éloge.

Cabinet du Directeur, à Lyon, rue de la Barre, 14, mercredi et samedi, de 3 à 5 heures.

GRANDS VINS DE BOURGOGNE

Crûs classés

VINS ORDINAIRES DEPUIS 125 FRANCS LA BARRIQUE

AUGUSTE BILLEREY

PROPRIÉTAIRE ET NÉGOCIANT

A BEAUNE (Côte-d'Or)

Laurent BILLET, agent

35, chemin de Choulans LYON

DESTRUCTION INFAILLIBLE

des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc.

Le kilo. 12 fr.; 100 gr., par la poste, 1 fr. 95.

E. GAIKY, fab., 28, rue Bugaud, à Lyon.

ATELIER DE PEINTURE SUR VERRE
Vitraux d'art de tous styles

Augustin THIERRY

LYON, 27 et 29, quai Fulchiron.

Chocolat du Planteur

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

LA MAISON DE FRANCE

Par Amédée de CÉZENA.

Prix. 30 centimes.

Etude composée en vue de réunir sous une forme brève et concise, les renseignements indispensables à quiconque veut être fixé sur la Maison de France, son origine, sa filiation et son rôle dans l'histoire de notre pays.

En vente dans nos bureaux au prix de 30 centimes l'exemplaire, et réduction de prix sur 10.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION

Par LOUIS D'ESTAMPES et CLAUDIO JANNET

Un beau volume de 500 pages précédé de l'Encyclique de S. S. au

Prix de 3 fr. 50.

On peut s'adresser dans nos bureaux pour avoir l'ouvrage.

SENTIMENT RELIGIEUX

DANS L'ÉDUCATION

Brochure in-12

Cet ouvrage qui se vend au profit des ÉCOLES CATHOLIQUES de notre ville, se trouve dans nos bureaux.

Prix: UN franc

On trouve dans nos Bureaux:
Les Chants Royalistes

La III^e série du RECUEIL DE CHANTS ROYALISTES, paroles et musique, vient de paraître. Nous y retrouvons un grand nombre de chansons célèbres.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les II^e et III^e séries, édition de luxe, à 1 fr. 40 c. l'exemplaire; les I^{re} II^e et III^e séries, édition populaire, à 90 c. l'exemplaire.

AUX MÉDAILLES

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 74 et 76. — LYON

MAGASINS DE CHAUSSURES

Les plus vastes de France

Maison J.-C. SIMIAN

Assortiments immenses pour Hommes Dames et Enfants

Fermés Dimanches et Fêtes

LANterne D'ARLEQUIN

Illustrée: 10 Centimes

Paraissant tous les Dimanches

CARROSSERIE

1^{re} MAISON DE CONFIANCE

A LYON

P. CHARREL

Ancienne maison ROBERJOT

Place St-Pothin, 10 et 12

Vastes et splendides magasins, où l'on trouve Breacks, Landaus, Spider anglais, Charettes anglaises, Mylords.

Récompenses obtenues à toutes les grandes Expositions.

MUSÉE DES FAMILLES ET MODES VRAIES RÉUNIES

PARIS, 20 fr.; DÉPARTEMENTS, 22 fr.; UNION POSTALE, 24 fr. 50 c.

PARIS, librairie DELAGRAVE, rue Soufflot, 15.